




Le Bulletin d'informations de la Commune de LA CRÈCHE

Mensuel

n° 243

JUIN
2023

www.ville-lacrece.fr  Ville de La Crèche  @VilledelaCreche  IntraMuros La Crèche

p. 5

Supplément spécial
Budget 2023

p. 2

Espaces verts :
priorité à la
pérennité et la
biodiversité

p. 9

L'ADMR recrute



L'édito

Le printemps est présent, avec sa végétation luxuriante et sa promesse de renouveau.

Mais ce début de printemps nous met face à toutes nos contradictions : si nous avons bien envie de connaître enfin quelques belles journées pour profiter de balades en famille, nous sommes heureux qu'il pleuve, car le spectre de la sécheresse à venir nous inquiète. Il nous appartient donc de profiter de chaque rayon de soleil, mais également d'avoir un comportement responsable face à nos usages de l'eau. Pensons à pailler nos potagers, à vérifier que nos tuyaux ne fuient pas...

Des associations créchoises peuvent nous accompagner à améliorer nos pratiques. Je pense notamment à Voisin Voisine Zéro Déchet, qui coordonne le jardin partagé rue de Barilleau, ou encore Aide en Créchois, qui sauront accueillir les curieux et les débutants.

D'ailleurs, du côté de la vie associative, c'est la fin de saison, avec un mois de juin chargé d'événements. Des galas, des vide-greniers, des événements hors les murs, des spectacles musicaux, des sorties nature... Cela promet de joyeux moments conviviaux avant la pause estivale.

Les écoliers aussi s'apprêtent à fêter la fin de l'année scolaire, et les APE sont mobilisées pour offrir les merveilleux souvenirs d'enfance qui vont avec les fêtes des écoles.

Et pour accompagner les beaux jours qui arrivent, les plus jeunes et leurs parents pourront bientôt profiter des aires de jeux de la Petite Isle et des Verdillons. Enfin, nous inaugurerons, ensemble et à vélo, je le souhaite, les nouvelles pistes cyclables à Ruffigny. J'ai hâte de vous y rencontrer !

Laetitia HAMOT, maire

DOSSIER



Espaces verts: priorité à la pérennité et à la biodiversité

Au printemps, c'est l'effervescence dans la commune ! L'équipe des espaces verts municipaux fourmille d'idées pour mettre en valeur et optimiser les espaces publics communaux, tout en préservant la biodiversité et la ressource en eau, enjeu majeur pour les saisons à venir.

Tour d'horizon des projets en cours ou à venir...

DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Parking Metayer Roulet (école maternelle)

Mise en scène avec pupitre d'écolier, ruche décorative, nichoirs, plantation de végétaux, paillage des massifs. Pour la santé des enfants et de la biodiversité, la peinture utilisée est végétale.

Avenue de Paris et avenue de la Gare

Allègement des massifs, plantation d'arbustes et de végétaux résistant à la sécheresse (pittosporums, sauges, gauras, graminées...), paillage avec des copeaux (châtaignier et chêne), pour limiter les herbes indésirables et favoriser la rétention d'eau.

Mur de l'ancienne capitainerie (carrefour avenue de Paris-rue des Halles)

Des plantes grimpantes (clématites) recouvriront les treillages pour habiller le mur en béton.

TONTES DIFFÉRENCIÉES

Aux Brangeries, sur les ronds-points d'entrées de ville, les aires de pique-nique : 1 tonte complète sur 2 permet de laisser des herbes hautes pour favoriser la montée en graine des plantes et nourrir les oiseaux et insectes.



LE RUCHER COMMUNAL

Les 15 essaims, répartis sur 15 ruches situées au verger communal de Champicard et au parc des Brangeries se portent bien.

140 kg de miel de printemps ont été récoltés.

5 agents municipaux ont été formés sur l'entretien et la surveillance des ruches, ainsi que sur la récolte du miel.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 27 juin à 18 h 30



VÉGÉTALISATION DU CIMETIÈRE DU BOURG

Une réflexion est actuellement en cours, par l'équipe des espaces verts, sur un projet de végétalisation du cimetière du bourg. Afin de mener ce projet dans les meilleures conditions et, dans le cadre du programme Nature & Transitions, les agents ont été formés par l'association niortaise, Les Roseaux sociaux, spécialisée dans la permaculture. Les premiers aménagements devraient voir le jour à partir de l'automne prochain.

Chiffres-clés



BUDGET ESPACES VERTS 2023
INVESTISSEMENT FONCTIONNEMENT
70 100 € 116 810 €



RESSOURCES HUMAINES
4 AGENTS ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN



LA COMMUNE,
C'EST :

92 km DE VOIRIES
52 km DE ROUTES ET DE VILLAGES
132 km DE CHEMINS BLANCS
150 sites DE TAILLE (DONT 20 LOTISSEMENTS)
20 ha DE TONTE/BROYAGE

JACHÈRES FLEURIES

Rues de la Villedieu et de l'Aumônerie

Dés herbage manuel et semis de mélanges de graines pour favoriser le retour de la biodiversité, avec le fleurissement des pieds de murs.

Quartier des Verdillons

Semis de jachères fleuries

Verger communal de Champicard

Semis de jachères fleuries sur 3 bandes de terrain et fauchage tardif. Un broyage sera effectué avant la période de récolte pour que les enfants puissent cueillir les fruits des arbres plantés à l'occasion de l'opération "Une naissance-un arbre".

MICRO-FORÊTS

Les plantations effectuées par des bénévoles, accompagnés par l'association Yacaba, sur le terrain du Centre de Première Intervention des sapeurs-pompiers et derrière la salle de l'Hélianthe, se portent bien. Régulièrement des bénévoles effectuent une veille et dés herbent les terrains, pour laisser aux jeunes plants la place pour grandir.

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe des bénévoles, contactez la mairie.

ZÉRO PESTICIDE DEPUIS 2017

Suite à la loi Labbé, les collectivités n'ont plus le droit, depuis le 1er janvier 2017 (et depuis le 1er janvier 2019 pour les particuliers) d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public. Cette interdiction, bien que favorable à l'environnement, a fortement amplifié le travail des agents communaux en matière de désherbage. Aussi, des zones de fauchage tardif ou de jachères fleuries ont été définies.

À SAVOIR

ENTRETIEN DES ROUTES & ESPACES VERTS : QUI FAIT QUOI ?

- Bords de routes, accotements et chemins blancs : équipe voirie municipale, à l'aide d'une épaveuse.
- Entretien et création des massifs et espaces paysagers : équipe des espaces verts municipaux
- Villages et lieux où l'épaveuse ne peut accéder : Entreprise Adaptée du Haut Val de Sèvre - EAHVS
- Divers espaces verts de la commune, tels que l'Hélianthe, certains lotissements, avenue de Paris, venelles, mares... : ESAT - Les Ateliers Niortais
- Aménagement et entretien des routes départementales : conseil départemental.
- Entretien des voiries des zones d'activités : communauté de communes Haut Val de Sèvre.

DES ORCHIDÉES SAUVAGES À CHAMPICARD !



Des orchidées sauvages, de la variété *Orchid pyramidal* (*Anacamptis pyramidalis*), ont investi les lieux. Même si cette plante est relativement commune à l'état sauvage, il est plus rare d'en observer autant au même endroit !

Parmi les orchidées de France métropolitaine, une espèce sur six est menacée de disparition (Source : Muséum national d'Histoire naturelle).

En cause, l'assèchement des zones humides, la disparition des milieux dits "ouverts" (prairies, landes, friches), le fauchage systématique et précoce des bords de routes, et la raréfaction des insectes pollinisateurs.





VIE CRÊCHOISE



La Victoire de 1945 célébrée

Lundi 8 mai, la ville a commémoré la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, marquée par l'annonce de la capitulation de l'Allemagne.

Le dispositif était composé d'un piquet d'honneur, constitué de militaires de l'ENSOA, des porte-drapeaux, des sapeurs-pompiers et de la Protection civile. Les temps musicaux étaient, comme à l'accoutumée, assurés par l'Union musicale crêchoise.

Le CMJ IMPLIQUÉ

Les jeunes élus du Conseil Municipal des Jeunes, très impliqués dans les cérémonies commémoratives de la commune, ont tour à tour lu un rappel historique, l'Ordre du jour n°9 du 9 mai 1945 du Général De Lattre de Tassigny, puis le message de l'Union française des associations d'anciens combattants

et de victimes de guerre (UFAC).

Laetitia Hamot, maire, a ensuite lu le message national de Sébastien Lecomu, Ministre des Armées et de Patricia Miralles, secrétaire d'État chargée des anciens combattants et de la Mémoire. 2 jeunes sapeurs-pompiers ont égrené les noms des 13 combattants crêchois, morts pour la France, avant le dépôt des bouquets et gerbes, rythmé par la diffusion du "Jour le plus long" de John William.

Les 2 associations crêchoises d'anciens combattants, la FNACA et l'UDCR, respectivement présidées par Marc Ingrand et Gilbert Laurant, ont, comme d'habitude, activement participé à cette cérémonie.

J'ai trop d'amis



Entrée en 6^{ème} ! Un garçon de dix ans découvre tout ce qu'il faut savoir pour bien vivre l'entrée au collège, surtout lorsque l'on n'est pas dans la "bonne sixième" et que les parents sont trop occupés par leurs problèmes.

Comment faire pour être apprécié de tous ? Faut-il être populaire ? Telle est la grande question ! Des défis s'imposent à lui, élu délégué de classe, une fille qui s'intéresse à lui ! Tout est affaire de langage.

Une pièce drôle. Une pièce sur la pré-adolescence qui a ravi les collégiens et leurs parents, samedi 29 avril, à la salle de l'Hélianthe, dans le cadre de la saison culturelle.

"J'ai trop d'amis" a reçu le Molière 2022 du meilleur spectacle jeune public.



DÎNER FERMIER DU 4 MAI

Les écoles de musique en concert

Le 12 mai, l'école de musique municipale Jane Evrard avait invité l'école de musique de Saint-Maixent-l'École pour une soirée-concert au bar-restaurant Le Vit'Fait.

Les ateliers ont joué en alternance : atelier de formation musicale et atelier rock de l'école de Saint-Maixent-l'École, atelier musiques actuelles amplifiées de l'école de La Crèche, ainsi que quelques passages d'élèves seuls, en petits groupes ou accompagnés de leurs professeurs. Une belle soirée qui s'est terminée avec une scène ouverte que les élèves ont su s'approprier.



ANIMAUX ERRANTS



La divagation des animaux domestiques est interdite.

La prise en charge des animaux en divagation s'effectue au niveau de la fourrière animale de la commune, selon les tarifs appliqués par délibération du conseil municipal. Les animaux non identifiés seront placés au refuge de Niort.

Il est rappelé que les animaux de compagnie, tels que chiens, chats et furets, doivent obligatoirement être identifiés (puce ou tatouage). L'identification d'un animal de compagnie est le seul moyen qui permette de faire un lien officiel entre l'animal et son propriétaire. Elle suivra l'animal tout au long de sa vie. Pensez également à la mise à jour en cas de changement de propriétaire.

+ d'infos : <https://agriculture.gouv.fr/lidentification-des-animaux-de-compagnie-une-obligation-legale-qui-les-protege>

LES CANONS EFFAROUCHEURS RÉGLEMENTÉS

Il n'existe pas de réglementation spécifique aux canons effaroucheurs. Néanmoins, les nuisances sonores émises par ces appareils sont réglementées par les dispositions du code de la santé publique.

Ainsi, afin de lutter contre les bruits de nature à compromettre la santé et la tranquillité publique, un arrêté municipal réglemente l'usage de ces canons, depuis le 7 mars dernier :

- Heures officielles de lever et coucher du soleil (calendrier solaire)
- Détonations toutes les 10 minutes maximum
- Interdiction formelle d'utilisation entre le coucher et le lever du soleil
- Implantation du dispositif à 300 mètres au moins des habitations
- Dispositif dirigé à l'inverse des zones habitées

Si vous constatez un dysfonctionnement, vous pouvez contacter la mairie en indiquant avec précision le champ concerné et le défaut constaté.



Consultez l'arrêté municipal complet : <https://publiact.fr/documentPublic/58717>

LE CARNET

NAISSANCES

19 avril : Ambre MONNET
24 avril : Roméo BESNIER
29 avril : Jade RIFFÉ
4 mai : Romy GUILLON
6 mai : Garance PROVOST MONTEIL

DÉCÈS

13 avril : Guy ECALLE
14 avril : Nicole GIBAUD
17 avril : Arlette CHATELIN
18 avril : Marguerite PILLET
22 avril : Catherine BURNATOWSKI
15 mai : Jeanine CHAUVET



**LE MOT DE SOPHIE FAVRIOU,
ADJOINTE À LA MAIRE, CHARGÉE
DU BUDGET, DES FINANCES ET DE LA
PROSPECTIVE**



Comme nous nous étions engagés à le faire, nous poursuivons notre politique de maîtrise budgétaire pour l'année 2023. Les choix budgétaires, opérés depuis 2020, nous ont permis d'améliorer de manière

significative les indicateurs financiers de la ville, tels que notre capacité de désendettement (passant de 13,4 ans à 6,3 ans) et notre épargne nette, passant de - 49 512 € à 325 808 €, soit une augmentation de 375 000 €.

Pour mémoire, ces bons résultats ont été obtenus grâce à la renégociation des prêts, mais aussi grâce aux efforts consentis par chacun, à travers l'augmentation des impôts (1,5 point pendant 3 ans).

**DE BONS
RÉSULTATS**

Mais, même si ces indicateurs sont positifs, l'équilibre financier de notre commune reste précaire. En effet, du fait du contexte économique et de la crise énergétique, l'année 2022 a été moins faste que prévu, c'est pourquoi nous devons rester vigilants sur le niveau de nos dépenses.

**VIGILANCE SUR LES
DÉPENSES**

Ainsi, comme pour l'année 2022, nous continuons à privilégier les investissements qui doivent nous permettre, à court et moyen terme, de faire des économies d'énergie et qui bénéficient

d'un taux de subventionnement important (éclairage public, rénovation des bâtiments...).

**PRIVILÉGIER
CERTAINS
INVESTISSEMENTS**

Dans le même temps, nous devons maintenir en état le patrimoine de la ville qui, au fil des années, s'est dégradé par manque d'un véritable plan de suivi de son entretien.

Concrètement, pour l'année 2023, nous financerons les dépenses récurrentes par l'épargne nette et les projets nouveaux et structurants par des emprunts longs (25/30 ans). Ces derniers seront financés par la moitié des hausses fiscales initiées (150 K€) et par la fin des 3 emprunts, d'ici 2025 (60 K€).

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2022



**FINALISATION TRAVAUX DE LA
PETITE ISLE : 18 K€**



AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ DE LA ROUTE DE TRESSAUVE 130 K€



AMÉNAGEMENT DE LA RUE EUGÈNE FABIEN ET DE L'ACCÈS AU STADE CHARLES : 31 K€



RÉNOVATION DE LA SALLE DU CONSEIL/MARIAGES : 20 K€



**REPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE
DES ÉCOLES DU BOURG : 97 K€**



**CONCERTATION CITOYENNE ET ÉTUDE DE LA
FAISABILITÉ DE LA PISCINE ET DES BÂTIMENTS
SPORTIFS : 27 K€**



**REPLACEMENT
DU SERVEUR &
ÉQUIPEMENTS
INFORMATIQUES :
45 K€**



**ÉQUIPEMENTS POUR
LES ÉCOLES ET LA
PETITE ENFANCE :
35 K€**



**MATÉRIEL DE
PRÊT POUR LES
ASSOCIATIONS :
10 K€**



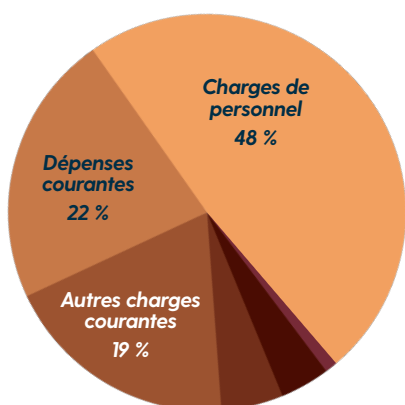
**RÉNOVATION ET
ÉQUIPEMENT DU
LOGEMENT DE
CHAMPCORNU :
3 K€**

EN BREF : LE BUDGET 2023

DÉPENSES

BUDGET D
7 493

FONCTIONNEMENT



- Charges exceptionnelles : 5 %
- Autres : 4 %
- Intérêt des emprunts : 1 %

PERSONNEL

3 280
K€

La commune emploie 98 agents (soit 77,75 agents en équivalent temps plein), dont 41 % sont aux services techniques et 26 % à l'animation jeunesse.

Les charges de personnel augmentent par rapport à 2022, à la suite notamment de l'augmentation de 3,5 % du point d'indice et de la revalorisation due au SMIC. Elles représentent plus de 50 % des dépenses réelles de fonctionnement.

DÉPENSES COURANTES

1 500
K€

Il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement des services : électricité, travaux d'entretien des bâtiments, achats de denrées alimentaires...

Du fait de l'impact très fort de l'inflation sur l'ensemble des dépenses et, malgré l'aide de l'État, dite "amortisseur électricité", la commune devra faire des efforts de gestion pour limiter la hausse de ce chapitre budgétaire.



AUTRES CHARGES COURANTES

1 300
K€

Ces charges concernent : la participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), la participation au SMC pour le gymnase de Chantoiseau, les indemnités des élus et la subvention aux associations.

Par ailleurs, l'impact des subventions aux budgets annexes (cinéma, école de musique, Hélianthe) reste important sur ce chapitre.

AUTOFINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

875
K€

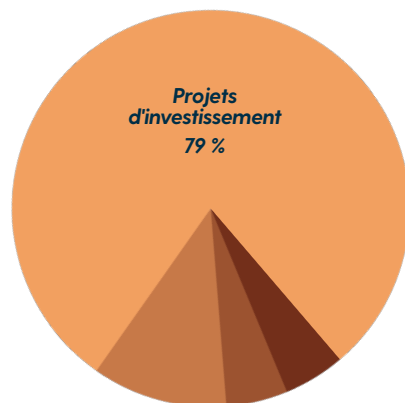
Depuis 2020, la municipalité s'emploie à augmenter sa capacité d'autofinancement, afin de financer les investissements dits "récurrents" (voirie, mobilier, informatique...), sans avoir recours à l'emprunt, réservant cette solution de financement aux projets plus conséquents.

INTÉRÊTS DES EMPRUNTS

80
K€

À noter une légère hausse prévisionnelle sur ce poste de dépenses, compte tenu des nouveaux emprunts potentiels de l'année et de la fin d'année dernière. Entre autres, le remplacement de la chaudière de l'école du bourg pour 90 K€, financés par emprunt sur 25 ans, au taux de 3,39 %.

INVESTISSEMENT



- Remboursement du capital des emprunts : 11 %
- Opérations patrimoniales (travaux en régie) : 5 %
- Autres : 5 %

PROJETS D'INVESTISSEMENTS

3 188
K€

La commune met l'accent cette année sur les dépenses de rénovation énergétique, qui représentent près de 45 % des investissements pour l'année 2023.

Cela passe par la rénovation énergétique des bâtiments, mais aussi la rénovation de l'éclairage, avec l'ambition d'avoir l'ensemble des 1 300 points lumineux de la commune en LED. Ce dernier sera privilégié dans les bâtiments communaux.

REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS

430
K€

L'encours de dette se tasse un peu et le remboursement du capital baisse modérément de 7,33 % pour l'année 2023.



LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

La commune de La Crèche veut faire face aux récentes hausses du coût de l'énergie et s'engage donc dans un programme ambitieux de rénovation énergétique.

Avant l'isolation des bâtiments publics et la probable mise en œuvre d'un futur réseau de chaleur dans le bourg, la commune s'attaque à un poste dépense évident qu'est celui de l'éclairage : que ce soit pour l'éclairage public, avec ses 1 300 points lumineux, ou pour l'éclairage au sein des bâtiments publics, il est envisagé de remplacer massivement et rapidement tous ces équipements en LED.

Par exemple, l'éclairage public prend part pour 42 % dans la facture électrique de la commune et son passage en LED permettra d'accéder à trois évolutions majeures :

- Économie à court terme : les LED consomment 6 fois moins que les lampes halogènes.
- Durée de vie plus longue : les ampoules LED ont une très longue durée de vie, pouvant aller jusqu'à 30 000 heures, contre 1 000 heures pour l'éclairage classique.
- Optimisations supplémentaires : pour éviter le gaspillage d'énergie, les LED peuvent être couplées à des systèmes d'éclairage intelligents (détecteur de présence, éclairage autonome...).

La commune investira près de 1 200 000 € au titre du passage en LED cette année.



K€ : unité de compte équivalent à 1000 euros.
Exemple : 75 K€ = 75 000 €

DE LA VILLE
3 K€

RECETTES

IMPÔTS & TAXES

4 114
K€

Les impôts et taxes représentent 66 % des recettes réelles de fonctionnement.

La hausse conjuguée des bases fiscales et des taux (pour la dernière année, augmentation de 1,5 point de la taxe foncière) doit permettre de financer les projets d'investissement et de faire face à l'inflation généralisée.

Le "gain" supplémentaire pour la collectivité par rapport à 2022 serait donc de 321 000 € (effet taux : 113 000 €, effet base : 208 000 €)

LES TAUX DE FISCALITÉ 2023

Taxe foncier bâti (TFB) : 37,01 %
Taxe foncier non bâti (TFNB) : 58,81 %
Taxe d'habitation (TH) : 15,90 %

ZOOM

COMPARATIF DES TAUX DE FISCALITÉ AVEC LES COMMUNES VOISINES DE MÊME STRATE

COMMUNES	TAXE FONCIER BÂTI (TFB)	TAXE FONCIER NON BÂTI (TFNB)
LA CRÊCHE	37,01 %	58,81 %
SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE	39,86 %	95,39 %
VOUILLÉ	41,35 %	75,60 %
AIFFRES	40,59 %	82,80 %
CHAURAY	36,19 %	77,44 %

DOTATIONS & PARTICIPATIONS

1 473
K€

Ce poste, qui représente 23 % des recettes, est composé principalement des dotations versées par l'État (Dotation Globale de Fonctionnement), pour 664 K€.

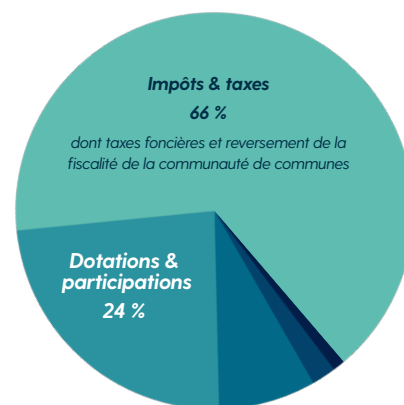
Ces dernières restent très peu dynamiques (+ 3,22 %).

PRODUITS DES SERVICES

478
K€

Il s'agit des différentes recettes des services municipaux.

Pour près de 45 %, il s'agit de la restauration scolaire, pour 25 %, le multi-accueil Ribambelle et, pour 20 %, le péri-scolaire. Ces recettes sont globalement stables.



- Vente de produits & prestations de services : 8 %
- Remboursement absences agents : 2 %
- Autres produits de gestion courante : 1 %

FUNCTIONNEMENT

EMPRUNT

1 800
K€

Il s'agit ici de financer les projets de la commune. Pour cette année, il s'agira essentiellement de la rénovation énergétique (80 %), mais aussi les acquisitions de terrains, notamment pour la construction du centre technique municipal.

AUTOFINANCEMENT

1 055
K€

La commune souhaite poursuivre la logique d'autofinancement, mise en place en début de mandat : le recours à l'emprunt n'est pratiqué que sur des équipements nouveaux et l'autofinancement est privilégié sur le maintien des actifs en bon état.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

994
K€

Il s'agit de financements extérieurs de partenaires différents, selon la nature des projets.

À travers leurs financements, ils incitent la commune à mener une politique dynamique d'investissements, dans un domaine d'intervention dont ils sont sponsors, nationalement ou localement.

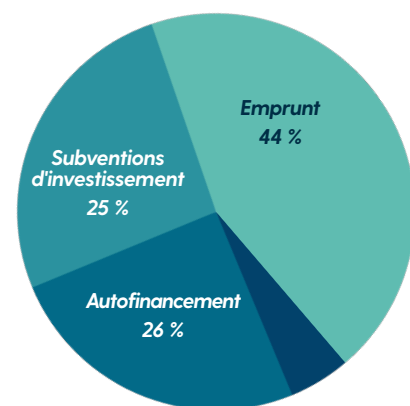
Cette année, l'État, qui souhaite que les collectivités soient innovantes et performantes au niveau énergétique, finance largement, à travers "le fonds vert", les actions de mutation de l'éclairage public, vers l'éclairage LED.

RECETTES PROPRES

202
K€

Pour près de 55 %, il s'agit du fonds de compensation de la TVA, perçu à l'occasion de certains investissements.

Pour le reste, c'est la taxe d'aménagement perçue par la collectivité, pour les constructions nécessitant une autorisation d'urbanisme.



- Recettes propres : 5 %

INVESTISSEMENT

ZOOM

INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN AP/CP

2023 → **3,2** M€

Les autorisations de programmes / crédits de paiement (AP/CP)

Il s'agit d'une procédure qui vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier, mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Cette procédure favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme. Elle permet, en outre, de diminuer massivement les reports de crédits et aide à mieux planifier les procédures administratives. Par son caractère programmatique, elle donne une vision plus globale de la politique d'investissement, facilitant la cohérence des choix et les arbitrages politiques.

LES DIFFÉRENTES AP/CP PRÉVUES

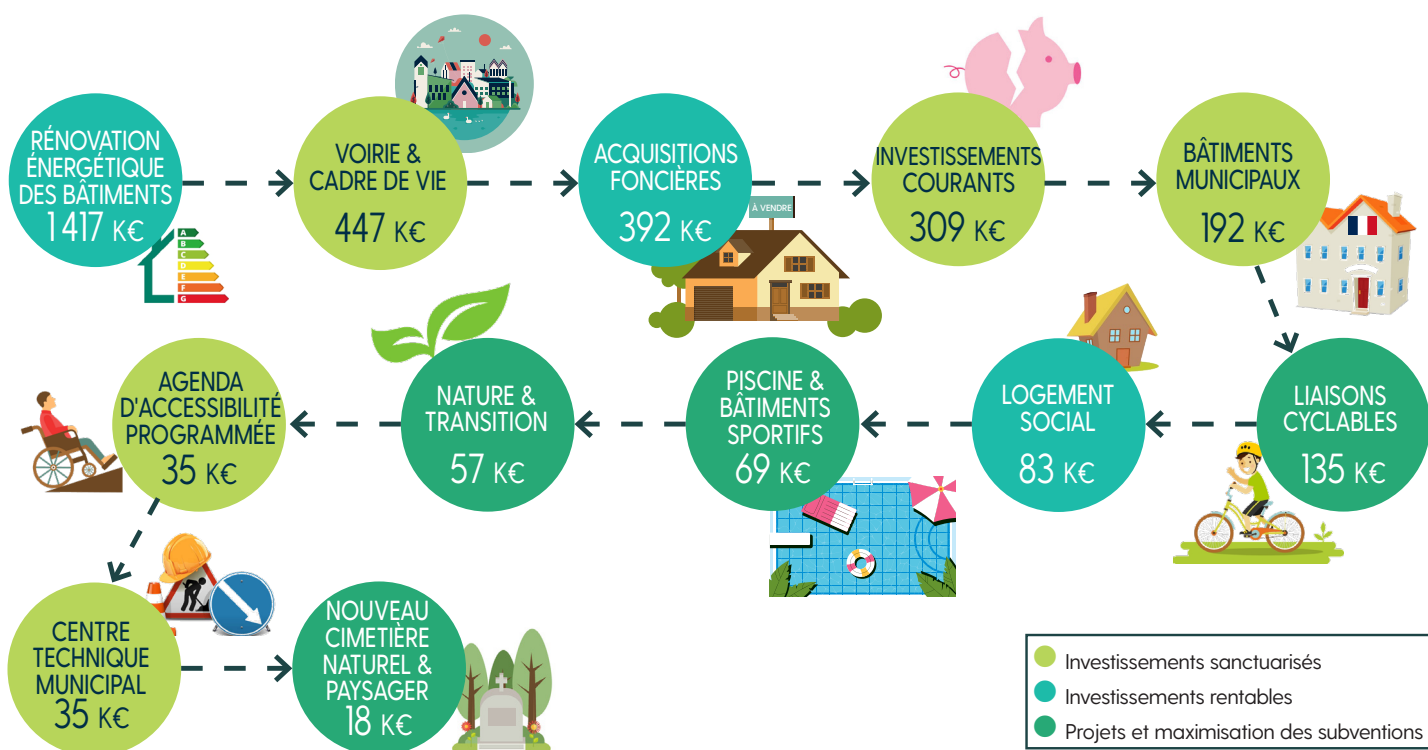
12 opérations faisant partie du budget d'investissement de la ville sont potentiellement déclinables en trois catégories :

- **Les investissements "sanctuarisés"** : ce sont les investissements récurrents obligatoires, nécessaires au

maintien du patrimoine et garantissant la continuité du service public que la commune doit autofinancer (en évitant le recours à l'emprunt) : grosses réparations de bâtiments et de voirie, renouvellement du parc automobile, informatique et technique

- **Les investissements rentables** : ce sont les investissements qui permettent de réduire fortement les coûts de fonctionnement futurs, ou qui sont très fortement financés par des partenaires extérieurs : rénovation énergétique, achats de terrains pour revente...

- **Les projets et maximisation des subventions** : il s'agit de nouveaux projets et services pour lesquels le recours à l'emprunt sur une durée longue et la recherche d'un maximum de subventions seront privilégiés.



INTERCOMMUNALITÉ

Les équipements et services créchois gérés par la communauté de communes



À SAVOIR

L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

L'attribution de compensation (AC) est le principal flux financier entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Pour la commune, il s'agit de la communauté de communes Haut Val de Sèvre. Cette attribution de compensation assure la neutralité budgétaire des transferts de charges et de compétences, entre l'intercommunalité et les communes membres. La commune de La Crèche perçoit cette année 933 434 €, montant qui n'a pas évolué depuis 2016.



Le mur en pierres sèches inauguré

Le mur, situé rue des Halles et dernièrement restauré par Stan-Yves Bontems, architecte passionné de vieilles pierres, et deux agents municipaux, a été inauguré samedi 13 mai. Il s'agit d'un mur en pierres sèches, refait à l'ancienne, sans utilisation de béton. Il est composé d'un couronnement (pierres posées sur la tranche) et de barbacanes, à savoir des ouvertures destinées à l'écoulement des eaux.

PARTICIPATION CITOYENNE

Les cafés citoyens prennent leur rythme de croisière

Samedi 13 mai, l'inauguration du mur en pierres sèches, rue des Halles, a été l'occasion de délocaliser le 2^{ème} café citoyen.

L'occasion de discuter à bâtons rompus entre habitantes et élus, autour d'un café.

Afin d'ouvrir au maximum les cafés citoyens, ceux-ci seront désormais associés à un événement municipal.

Prochains cafés citoyens, de 10 h à 12 h :
Samedi 17 juin aux halles Amélie Thibaudeau (course aux déchets du CMJ)
Vendredi 14 juillet, site Groussard (fête nationale)
Samedi 9 septembre, salle de l'Hélianthe (forum des associations)



ASSOCIATIONS



L'ADMR recrute !

L'ADMR, premier réseau national associatif de service à la personne, dispose d'une antenne, située avenue de Paris et recherche activement du personnel pour subvenir aux demandes toujours plus nombreuses.

L'association compte 26 salariés (dont 1 homme seulement) et a totalisé, en 2022, 27 000 h d'intervention.

L'ADMR Val de Sèvre rayonne sur 8 communes : La Crèche, Romans, Sainte-Néomaye, François, Cherveux, Azay-le-Brûlé, Augé et Saivres. Auprès de leurs 180 clients, les salariés effectuent principalement de l'aide directe à la personne (toilette, soins...), mais depuis quelque temps, l'association propose également des temps d'accompagnement différents, à travers des activités de loisirs. Ces ateliers visent à prévenir la perte d'autonomie, à rompre l'isolement, à sortir de la sédentarité et à entretenir le lien social. Ils sont généralement très appréciés des clients, mais aussi des salariés, car les activités sont plus variées et moins physiques que les soins.

Les 7 bénévoles sont principalement chargés des relations-clients (dossiers d'inscription, évaluation des besoins) et sont à même d'apporter leur appui pour la constitution de dossiers de demandes d'aides.

Au bureau, Adeline Grillet, conseillère technique de proximité et Florella Legros, secrétaire de planification, sont mises à disposition de l'association par la fédération ADMR des Deux-Sèvres.

L'ASSOCIATION CHERCHE DE NOUVEAUX LOCAUX

Faute de suffisamment de place, l'association est en recherche active de nouveaux locaux. Marie-Françoise Travers, présidente de l'ADMR Val de Sèvre depuis 2014, explique : "C'est très difficile de trouver des bureaux en location sur La Crèche, à un tarif abordable pour une association. Nos bureaux actuels ne sont adaptés ni pour l'accueil du public,

ni des salariés."

De plus, la structure est en quête constante de personnel, afin de pourvoir aux nombreuses demandes des clients. "L'aide à la personne est un métier difficile et mal rémunéré, malgré de récentes revalorisations de salaires. La plupart du temps, ce ne sont pas des temps complets, donc nous avons du mal à recruter. Toutefois, une nouvelle organisation commence à se mettre en place pour proposer des temps complets, notamment grâce aux activités de loisirs, qui complètent les soins directs à la personne. La moitié des salariés dispose en outre d'un véhicule de service. C'est un plus par rapport aux coûts actuels du carburant. Bien que les personnes diplômées soient mieux rémunérées, l'expérience, la motivation et la volonté peuvent suffire pour intégrer l'équipe" complète la présidente.

UNE ÉVOLUTION DE LA DEMANDE

L'ADMR, qui compte 37 associations locales dans le département, note une évolution des demandes depuis quelques années, avec des demandes de plus en plus tardives, mais tout aussi nombreuses. Marie-Françoise Travers constate : "Aujourd'hui, la volonté est de rester autonome le plus longtemps possible. Les demandes arrivent donc plus tard, mais les situations sont de fait plus fragiles. L'augmentation du coût de la vie engendre par ailleurs des révisions des prestations, avec des suppressions de prestations ou des diminutions du nombre d'heures d'intervention".

Contact : ADMR Val de Sèvre, 51 E avenue de Paris
Tél. 05 49 16 12 82
Mail : admr.valdesevre@fedes79.admr.org
Facebook ADMR des Deux-Sèvres

Tir "En avant"



L'association Tir en avant, présidée par André Baconneau, est maintenant installée dans le Temple. Les membres pratiquent du tir loisir et sont présents les mercredis soirs, de 18 h à 19 h 30 et les dimanches matins, de 10 h à 12 h. Des séances de découverte de l'activité sont proposées.

Contact : andre.baconneau@gmail.com
Tél. 06 09 71 82 22

K'Danse La Crèche

Mi-mai, les danseuses ont participé à l'épreuve Régionale des Regards Chorégraphiques de la FFDanse à Mimizan. Sur les 3 chorégraphies proposées par K'Danse, l'une d'entre elles, l'Intergénération, a été sélectionnée pour l'épreuve nationale qui aura lieu à Montluçon début Juillet. L'association est également repartie avec une mention spéciale pour la dramaturgie.

K'Danse présentera son gala annuel, "Le lac des cygnes", les 17 et 18 juin, à la salle de l'Hélianthe.



Photo : K'Danse



TRIBUNE DES ÉLUS

EXPRESSION DES GROUPES
POLITIQUES REPRÉSENTÉS AU
CONSEIL MUNICIPAL

LA CRÈCHE EN TRANSITION DÉMOCRATIQUE, ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

L'entretien des toitures des bâtiments

Depuis le début du mandat, nous avons été surpris par le manque d'entretien du patrimoine bâti et surtout, par le manque de planification des réparations. La tentation peut être grande, dans une commune, de privilégier les dépenses qui se voient, au détriment de ce qui ne se voit pas, comme... les toitures.

Des fuites sont présentes sur les toitures des bâtiments communaux depuis une dizaine d'années, la plus connue étant celle située pile au-dessus de la scène du cinéma. Parfois, les fuites sont minimes, mais elles peuvent produire une dégradation des éléments structurels du bâtiment, comme les charpentes ou les plafonds. Procéder aux réparations et à un entretien préventif est donc essentiel. Nous avons fait faire un inventaire de l'état de l'ensemble des toitures et gouttières, notamment à l'aide d'un drone. Puis, fait procéder à de nombreuses réparations, certaines préventives. L'action est encore en cours et sera terminée prochainement. Un bilan sera présenté dans un prochain mensuel.

Remercions les agents de la commune et les entreprises qui travaillent sur ces opérations.

La tonte différenciée est devenue la norme

Depuis l'interdiction des désherbants polluants, la charge de travail pour l'entretien des trottoirs a fortement augmenté. Là où deux pulvérisations par an suffisaient, il faut désormais utiliser les débroussaillieuses, la végétation repousse plus vite... surtout quand le printemps est heureusement humide, comme cette année. C'est autant de temps qui n'est pas disponible pour l'entretien de tout le reste. Il était donc nécessaire de mettre en place une véritable tonte différenciée.

La Crèche n'innove pas dans ce domaine, toutes les collectivités sont soumises aux mêmes contraintes. Il n'y a qu'à voir l'entretien des routes départementales sur notre commune (par les services du département), pour comprendre que cette approche est désormais la méthode privilégiée.

L'objectif est de tondre les zones essentielles comme les chemins et bords de route, mais sans tondre la totalité de la parcelle. Puis, dans un second temps, de tondre les zones de pique-nique et de jeux, comme les Brangeries, l'ancien terrain de camping, le terrain du lavoir de Ruffigny... Le fauchage complet se fera tardivement. Alors oui, nous sommes conscients que pour les habitants, cela n'est pas habituel et conforme à ce qui se faisait dans le passé. Il faudra s'y habituer, aucune commune, aucune collectivité ne fera marche arrière. C'est bon pour la faune, la flore, bon pour la recharge des nappes phréatiques et cela permet de maîtriser la hausse de la charge de travail et la dépense.

Une végétalisation responsable

Les épisodes de canicule se répétant de plus en plus régulièrement, il est nécessaire de repenser la végétalisation de notre commune. Depuis le début du mandat, les services techniques ont reçu pour consignes :

- de privilégier les plantes vivaces et celles résistant à la sécheresse,
- de limiter l'usage des jardinières qui assèchent la terre (privilégier le bois au béton)
- de favoriser les plantations en pleine terre, avec un bon paillage (copeaux de bois).

C'est ainsi moins d'arrosage et moins de plantes à remplacer.

Il faut également planter des arbres pour rafraîchir les zones urbaines, et changer l'emplacement de certains bancs. Tout cela se met en place.

L'aménagement de la rue des Halles

Le mur en pierre du jardin de l'école a été inauguré. C'était l'occasion de découvrir les nombreux avantages de cet ouvrage : solidité dans le temps, moindre impact écologique à la construction, esthétique et son intérêt pour la faune. Un grand merci à Stan-Yves Bontems et aux agents du service technique pour ce magnifique travail.

Presque 10 ans après la démolition des 2 maisons de la rue des Halles (la capitainerie au feu et le logement situé entre le monument aux morts et le parking de l'acacia) les travaux d'aménagement sont commencés.

- La capitainerie va laisser place à un espace végétalisé, avec chemin praticable par les personnes à mobilité réduite, facilitant l'accès à l'église et au marché, et un aménagement urbain.
- À l'autre extrémité, le parking de l'Acacia a été stabilisé. Un marquage des lignes de stationnement se fera après l'été. Il permettra d'accroître la capacité de stationnement. Un cheminement sera marqué le long du parking, il mènera au marché, à l'église et à l'avenue de Paris.

Pas de tribune de la majorité le mois prochain

Le prochain mensuel sera un numéro spécial, assez épais. Aussi, nous ne ferons pas de tribune. Les oppositions auront bien sûr droit d'expression. Nous vous souhaitons dès maintenant un bel été.

MAJORITÉ : Laetitia HAMOT, Serge GIRAUD, Marie-Laure WATIER, Évelyne AUZURET, Yannick MAILLOU, Sophie FAVRIOU, Pascal ROSSARD, Michèle PETITCOULAUD, Sébastien FORTHIN, Christian HÉRAUD, Catherine GARREAU, Christine ROSSARD, Lucile MATHIEU, Yoann TOURET, Élodie DELANEAU, Élodie GUILLIOT-BOZIER, Aurore DOMIN, David BARANGER, Corinne CHEVAILLER, Yann BERTRAND, Ghislaine ROY, Évelyne KRÜGER.

ENSEMBLE, LA CRÈCHE DE DEMAIN !

Cérémonie du 8 mai

La cérémonie du 8 mai a été émaillée de nombreux couacs. Tout d'abord le square du souvenir n'avait pas été nettoyé : herbes folles, parterres pas entretenus... Ensuite à la levée des couleurs, le drapeau a refusé de monter. Le cérémonial, pourtant lors de précédentes cérémonies assez bien rodé, semblait relever de l'improvisation : son du micro trop faible, sans réaction de quiconque. Ainsi, malgré une bonne lecture, on entendait très mal les textes lus par les membres du Conseil Municipal des Jeunes. Dommage pour eux ! La coordination entre la musique, les ordres du piquet d'honneur et les annonces du policier municipal était défaillante, d'où un méli-mélo peu compatible avec la rigueur d'une cérémonie commémorative. La Maire accompagnée de l'autorité militaire a plusieurs fois fait le tour des différentes délégations, une fois aurait suffi ! Tout cela relève d'un manque de préparation notable. Que fait donc la conseillère défense ? Elle devrait travailler la cérémonie en amont. On peut aussi s'interroger sur l'absence de la conseillère départementale ???

Retour sur l'augmentation des impôts fonciers

On nous explique régulièrement en Conseil municipal que les communes de référence en matière de fiscalité sont Chauray et Aiffres. Quoiqu'il soit difficile de comparer les communes entre elles, les richesses et les besoins sont souvent spécifiques à chacune d'elles, voici quelques taux d'imposition. Pour La Crèche, les impôts augmentent de 4.5% (sans compter l'augmentation des bases décidées par l'Etat de 7%) taux 2023 : 37.01%. Chauray pas d'augmentation : taux 36,19%

St Maixent pas d'augmentation : 39,86%

Aiffres pas d'augmentation : 40,59%

Si depuis 2020, nous nous rapprochons du taux d'imposition de certaines de ces villes, désormais nous dépassons Chauray. Mais cette année, leur point commun est l'absence d'augmentation des taux d'imposition. Il y a chez les élus de ces communes une réelle prise compte du contexte économique et inflationniste et le choix est clair de ne pas alourdir les taxes en cette période difficile. Cela n'est pas le cas à La Crèche !

Nouvelles de l'école François Airault

Enfin l'école François Airault vient d'être dotée d'un préau. Il était déjà prévu par l'ancienne mandature mais abandonné par la suite ; le projet n'ayant a priori plus d'intérêt pour les nouveaux élus. La municipalité est revenue sur sa décision permettant ainsi aux élèves comme à leurs maîtresses de s'abriter par temps de pluie. Le montant en est de 23 257 €.

Nous avons été invités en novembre dernier à une réunion concernant le projet de végétalisation de la cour d'école. D'autres réunions étaient prévues mais depuis plus rien et nous ne savons pas où en est ce projet qui devait démarrer en juillet prochain.

Le parking de l'acacia

Ce parking en face de la boulangerie vient d'être terminé. C'est une bonne décision pour notre commune car cet endroit très fréquenté nécessitait un traitement adapté. Le marquage au sol complètera les travaux.

Le nouveau cimetière

Sans surprise pour nous, le cimetière naturel prévu à Candé est abandonné. Officiellement, le terrain permet des inhumations mais en caveau, ce qui n'est pas en accord avec l'idée du naturel. Mais la nappe phréatique n'est surtout pas très loin. Le projet de cimetière sous Champcornu est lui aussi oublié car il y a peu de parking et des difficultés d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Le nouveau cimetière sera donc situé rue du Pain perdu, endroit ciblé depuis de nombreuses années. Il sera paysagé et naturalisé, ce qui est une bonne idée. La présence supposée d'une source n'a pas été confirmée par l'étude effectuée en 2017 et un avis hydrologique favorable avait été émis en 2018.

Une plaquette d'informations réalisée sur les cimetières créchois sera bientôt à la disposition des habitants. Elle revient notamment sur la législation en vigueur et sur les formalités liées au décès. C'est une bonne chose de pouvoir se référer à un document clair lorsque l'on doit agir dans l'urgence.

MINORITÉ : Sylvie DUPUIS, Sonia LAMBERT, Bruno LEPOIVRE, Catherine OMBRET, Nathalie PILLET, Jérôme VARENNES.

DROIT DE RÉPONSE

Ce droit de réponse fait suite aux propos diffamatoires de Mme Joly dans le mensuel d'avril m'accusant de lui avoir demandé de démissionner du groupe d'opposition municipale et jugeant mes valeurs.

N'étant pas candidat aux dernières municipales, je n'ai pas influé sur le choix de Mme Joly de quitter le groupe d'opposition via le mensuel. Mes valeurs me guident en général vers des actions un peu plus utiles.

Je regrette que la 1ère expression libre de Mme Joly ait été une attaque à l'égard d'un citoyen. Les préoccupations des Créchois étaient pourtant nombreuses en avril : la fermeture d'une classe de maternelle, l'état global de la voirie et du fleurissement de la Commune...•

Gaël JOSEPH

INTERCOM- MUNALITÉ



Contes à rebours 2023

Mercredi 28 juin à 17 h

En attendant le Festival Traverse, venez écouter la Petite musique des contes, des histoires en ritournelles racontées par les bibliothécaires.

À partir de 3 ans, sur inscription.

Horaires d'ouverture estivale, du 10 juillet au 2 septembre :

La médiathèque adapte ses horaires pendant l'été et double les prêts !

- Mardi : 9 h-12 h
- Mercredi : 14 h-18 h 30
- Jeudi : 15 h-18 h 30
- Samedi 9 h 30-12 h 30

Fermeture exceptionnelle le samedi 12 août.

Ne manquez aucune animation en consultant l'agenda des médiathèques (disponible sur le site www.cc-hautvaldesevres.fr et à l'accueil des médiathèques).

Médiathèque intercommunale La Ronde des mots 1, rue des Écoles - 79260 La Crèche

Horaires d'ouverture :

Mardi-jeudi-vendredi 15 h - 18 h 30

Mercredi 14 h - 18 h 30

Samedi 9 h 30 - 12 h 30

Tél. 05 49 05 36 09

Mail : mediatheque.lacreche@cc-hvs.fr

Site : www.cc-hautvaldesevres.fr

Facebook : Médiathèques intercommunales Haut Val de Sèvre

Instagram : Médiathèques du Haut Val de Sèvre



VACANCES D'ÉTÉ 2023 DU 10 JUILLET AU 1ER SEPTEMBRE FERMETURE LE 14 JUILLET & DU 14 AU 18 AOÛT

- ✓ ACCUEILS DE LOISIRS
- ✓ CENTRE ET FOYERS ADOS
- ✓ CAMPS 4-17 ANS ET CHANTIER JEUNE



INSCRIPTION EN LIGNE
DÈS LE 22 MAI 2023

Nombre de places limité !

www.hautvaldesevres.portail-familles.net



Festival Traverse !

L'édition 2023, qui se tiendra du 4 au 9 juillet, sera marquée par un retour à l'itinérance, à travers 11 communes du territoire.

À La Crèche, Jérôme Aubineau se produira le 9 juillet, à 11 h, aux Îles de Candé, avec son spectacle "Un trait de génisse", de la C^{ie} C'est-à-dire.

+ d'infos : [https://cc-hautvaldesevres.fr/rubrique/Compétences/Culture/Festival Traverse](https://cc-hautvaldesevres.fr/rubrique/Compétences/Culture/Festival%20Traverse)

Programme complet : <https://festival-traverse.fr/>



10 juin
PORTES OUVERTES À LA FERME DU PETIT LOGIS
Marché de producteurs et visite de la ferme
De 10 h à 18 h

Organisateur : la ferme du Petit Logis
43 rue Château Bougouin
Tél. 06 07 30 84 01

1^{er} juin
"À MON RYTHME"

Activités physiques seniors gratuites
Maison des associations
Séverine à 10 h

Organisateur : UFOLEP
Renseignements : armance.deborde@laligue79.org
Tél. 06 15 82 87 21 / 06 89 23 20 08

1^{er} juin
MARCHÉ GOURMAND "MON DÎNER FERMIER" + APÉRO-CONCERT
Halles du marché 17 h à 21 h

Organisateur : Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres et municipalité

Jusqu'au au 3 juin
MOIS DE LA PARENTALITÉ

Organisateurs : communauté de communes et municipalité
Renseignements : <https://cc-hautvaldesevre.fr>

2 juin
ATELIER BÉBÉ-CIRQUE

Mois de la parentalité
Salle de l'Hélianthe
à 9 h 30 ou 10 h 30

Organisateur : municipalité
Inscriptions : 05 49 28 93 34
ejas@ville-lacrecche.fr

3 juin
BAL POUR LES TOUT-PETITS

Mois de la parentalité
Salle de l'Hélianthe
à 9 h 30, 11 h ou 16 h 30

Organisateur : municipalité
Inscriptions : 05 49 28 93 34
ejas@ville-lacrecche.fr

4 juin
VIDE-GRENIER

Site Groussard
à 8 h

Organisateur : FNACA
Tél. 05 49 05 94 88

7 juin
PERMANENCE ASSOCIATIVE

Maison des associations
Séverine
De 14 h à 17 h

Contact : vapc@ville-lacrecche.fr

17 & 18 juin
GALA DANSE LA LAC DES CYGNES
Salle de l'Hélianthe
Samedi : à 20 h 30
Dimanche : à 14 h

Organisateur : K'Danse
Renseignements : 06 23 25 22 20 / associationkdanse79@gmail.com

17 juin
COURSE AUX DÉCHETS & CAFÉ CITOYEN

Halles du marché
De 9 h 30 à 12 h
Se munir de gants
Café offert

Organisateurs : municipalité & CMJ

18 juin
CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE
Monument aux morts
à 11 h

18 juin
FÊTE DE FIN D'ANNÉE + VIDE-GRENIER

Site Groussard
De 9 h à 18 h

Organisateur : APE créchoise
Renseignements : ape.crechoise79@gmail.com

22 juin
CARAVANE INTERNATIONALE DES CLOWNS

à 15 h 45 : parade parking
Acacias
à 18 h : spectacle au jardin du coteau de Breloux
Gratuit

Organisateur : municipalité + d'infos : www.ville-lacrecche.fr

23 juin
AUDITION DE FIN D'ANNÉE

Salle de l'Hélianthe
à 20 h 30
Gratuit, ouvert à tous

Organisateur : école de musique Jane Evrard

24 juin
JOURNÉE DE LA RESSOURCE

Site Groussard
De 10 h à 18 h

Organisateur : Voisin Voisine
Zéro Déchet
Renseignements : voisinvoisinezérodechets@gmail.com

24 juin
ATELIER TAILLE EN VERT D'ARBRES FRUITIERS
Jardin du Coteau de Breloux
à 14 h 30

Organisateur : Aide en Créchois
Renseignements : 06 82 22 86 33

24 juin
GALA JUDO & MOULES-FRITES

Salle de l'Hélianthe
à 14 h 30 : gala judo
à partir de 18 h : moules frites
Ouvert à tous

Organisateur : Judo club créchois
Renseignements : judocrechois@gmail.com

25 juin
VIDE-GRENIER
Site Groussard
à 8 h

Organisateur : ACCA La Crèche
Inscriptions : 06 37 11 17 65

27 juin
CONSEIL MUNICIPAL
Salle du conseil municipal
à 18 h 30

1^{er} juillet
FÊTE DE L'ÉCOLE DE CHAVAGNÉ

École F. Belin
Kermesse à 15 h 30
Apéro + repas dansant à 20 h

Organisateur : APE Chavagné
Tél. 06 34 13 55 12

1^{er} juillet
CINÉ PLEIN-AIR : "E. T."
Site Groussard
à 22 h 30

Organisateur : municipalité

6 juillet
KERMESSE ÉCOLE BOISRAGON

École C. Trenet
à 17 h

Organisateur : APE Boisragon
Mail : boisragonape@gmail.com

7 juillet
PROJECTION "DES CAILLOUX DANS LA CHAUSSURE"
Cinéma HG Clouzot
à 20 h 30

Tarifs habituels

Organisateur : municipalité

8 juillet
TOURNOI PÉTANQUE & APÉRO-CONCERT

Site Groussard
Pétanque : 14 h, inscriptions à partir de midi
Apéro-concert : 18 h 30

Organisateur : Amicale des sapeurs-pompiers
Tél. 06 34 13 55 12

9 juillet
FESTIVAL TRAVERSE!

"Un trait de génisse"
Îles de Candé
à 11 h

Organisateurs : communauté de communes & municipalité
Renseignements : <https://festival-traverse.fr/>

L'ASSOCIATION K'DANSE PRÉSENTE

SON LAC DES CYGNES

17 JUIN À 20H30 & 18 JUIN À 14H00
Salle de l'Hélianthe - La Crèche

Tarif adultes : 13€ Tarif enfants (5 - 17 ans) : 7€

Pour tous renseignements : associationkdanse79@gmail.com

JOURNÉE DE LA RESSOURCE

Venez passer une journée festive et ludique où le déchet devient ressource

SAMEDI 24 JUIN

DE 10H À 18H - STADE GROUSSARD - LA CRÈCHE

Matin : Ramassage, tri des déchets

Midi : Pique-nique zéro déchet, Restauration sur place, Concours de mollusques

Après-midi : Village des associations (stands, ateliers, expositions...), Presque des déchets

NOÉLIE BOUQUET PHOTOGRAPHE

Âgée de 24 ans, Noélie Bouquet est photographe professionnelle diplômée. Passionnée de photographie depuis son plus jeune âge, elle crée son entreprise en 2021, à La Crèche. Elle exerce son métier avec amour, essayant de le retranscrire dans ses clichés : portraits, photos de famille et mariages.

Contact : www.noeliebouquet-photographe.com - Instagram : @noeliebouquet - Facebook : Noélie Bouquet Photographe Tél. 06 84 45 01 60 - E-mail : nb-photographe@hotmail.com